

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 JUIN 2023

Le vingt-deux juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'Honneur, sous la présidence de Romuald HELFRIED, Maire.

Étaient présents : M. HELFRIED, Mme BRATEK, M LESAGE, Mme DUFOUR, Mme DUVAL, M BROHARD, M PHILIBERT, Mme CARRE, Mme SABBE, M BOIZARD, Mme HONDEKYN.

Absents excusés :

M HEMMERLING ayant donné pouvoir à M. LESAGE
Mme PENNEL ayant donné pouvoir à Mme DUFOUR

Absents :

M RIDON, M LELIEUR

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme BRATEK

La séance a été ouverte sous la présidence de M Romuald HELFRIED, Maire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :
Emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS APPELÉS À SIÉGER À LA COUR D'ASSISES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la désignation des jurés d'assises 2024 (1 juré pour 1300 habitants) il y a lieu de nommer trois candidats par tirage au sort car la liste préparatoire doit comporter le triple de noms.

Obligations :

- avoir 23 ans au 31 décembre 2023
- avoir son domicile ou sa résidence principale dans le département de la Somme
- être inscrit sur la liste électorale

Liste électorale : 71 pages

16 noms sur la 1ère page

16 noms sur les pages 2 à 70

12 noms sur la dernière page

- *Page 69 n° 1 = VENERIN ép. BUTIN Pauline*
- *Page 30 n° 14 = GIORGIUTTI ép. BECQUET Marguerite*
- *Page 53 n° 10 = PARISOT Cyril*

DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au conseil que les dépenses imprévues de la section de fonctionnement du budget Assainissement 2023 dépassent le pourcentage réglementaire. Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Budget Assainissement

Virements de crédits

Section Fonctionnement - Dépenses :

- Article 022 – Dépenses imprévues = - 1 000 €
- Article 6156 - Maintenance (entretien et réseaux) = 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les virements de crédits indiqués ci-dessus.

TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AUX COMMUNES 2022-2024

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du dispositif du Fonds d'appui aux communes 2022-2024 la commune de DOINGT-FLAMICOURT sollicite du Conseil Départemental de la Somme l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'appui aux communes.

Pour la réalisation du projet suivant :

Place des Tilleuls – Projet de création d'un square

- Préparation du site
- Rognage des souches
- Préparation du sol
- Traçage des massifs
- Pose d'une clôture en panneaux rigides
- Délimitation des bordures du square
- Plantation des arbres en Automne
- Vivaces

DEVIS H.T.	19 969,77 €
TVA 20%	3 993,95 €
SOUS TOTAL HT	19 969,77 €

Suivi du projet et entretien

- Gazon semé
- Arrosage, tonte, passage du rouleau,
- Désherbage des massifs
- Nettoyage et tailles des vivaces
- Sablage du gazon

DEVIS H.T.	2 505,52 €
TVA 20%	501,10 €
SOUS TOTAL HT	2 505,52 €

Mobilier urbain

- Jeux sur ressort
- Panneau air de jeu
- Poubelle extérieure
- Ensemble de panneau
- Table pique-nique
- Banc public

DEVIS H.T.	12 121,12 €
TVA 20%	2 424,25 €
SOUS TOTAL HT	12 121,12 €

- Poutre équilibre
- Saut de puce
- Pas de géant
- Saut de haies
- Corde équilibre
- Poutre mobile

DEVIS H.T.	3 385,00 €
TVA 20%	677,00 €
SOUS TOTAL HT	3 385,00 €

- Buts de mini hand ball
- Filets

DEVIS H.T.	1 159,80€
TVA 20%	231,96 €
SOUS TOTAL HT	1 159,80 €

Pose des différents mobiliers urbains en régie (intervention de 3 agents techniques)

Coût pour 3 agents techniques (3 x 35h) : 2002,00 €

- Portail N° A1R Longueur 3000 mm (largeur entre piliers 3070 mm) Hauteur au pilier 1800 mm Hauteur au centre 2200 mm
- Cadre en tube aluminium 50 x 50 x3 mm
- Lisses supérieurs et inférieurs en 50 x 30x3 mm
- Lisses supérieurs et inférieurs percés et soudés
- Barreaudage 16 mm
- Palmette + rosaces de décoration
- Thermolaquage 2 couches RAL 7024
- Livré avec serrure et accessoires de fixation

DEVIS H.T.	2 190,84 €
TVA 20%	438,16 €
SOUS TOTAL HT	2190.84€

TOTAL HT 41 332,05€

Tva 20 %	8 266,41€
SOUS TOTAL TTC	49 598,46€
TOTAL (+régie) TTC	51 600,46€

La subvention peut atteindre 40 % du cout HT le reste à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet qui lui est présenté
- sollicite l'aide du Conseil Général au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS

➤ COMITÉ DES FÊTES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le comité des fêtes dans le cadre de la fête de Doingt-Flamicourt qui se déroulera les 26-27-28 août 2023 fera l'acquisition de tickets de manège qui seront traditionnellement offerts aux enfants du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame BRATEK et Monsieur BROHARD s'étant abstenus, décide de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Comité des fêtes.

➤ MÉMOIRE DE DOINGT-FLAMICOURT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'association Mémoire de Doingt-Flamicourt organise le retour du crucifix le 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame HONDEKYN et Monsieur BOIZARD s'étant abstenus, décide de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Mémoire de Doingt-Flamicourt.

➤ JEUDI LOISIRS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Jeudi Loisirs a confectionné des essuie-mains pour les classes des écoles de Doingt et Flamicourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame HONDEKYN s'étant abstenue, décide de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association Jeudi Loisirs.

ACHAT D'UN NOUVEL UTILITAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le véhicule utilitaire de la commune de marque Nissan modèle Kubistar est devenu obsolète et hors d'usage. Sa réfection nécessiterait des frais qu'il n'est plus raisonnable d'assurer pour ce véhicule qui n'est plus côté. Il y a donc nécessité de renouveler le matériel et de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire.

Le garage Citroën de Péronne a fait une proposition pour l'achat d'un véhicule d'occasion de

marque Citroën Berlingo van M 1000 kgs blueHDI 100 chevaux datant de 2019 45 500 kms doté de nombreux équipements comme un attelage renforcé, bacs de rangement etc pour un montant TTC de 18 885,48 € reprise déduite du Nissan Kubistar.

Monsieur le Maire propose de voter l'acquisition de ce véhicule d'occasion déjà équipé pour un montant de 18 885,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à la réforme du Nissan Kubistar et à le sortir de l'actif de la commune. Autorise le maire à faire la vente en l'état, ainsi qu'à effectuer l'achat du Citroën Berlingo décrit ci-dessus au prix maximum de 18 885,48 € TTC, et à signer les documents relatifs à cette décision.

EMPRUNT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que pour réaliser les travaux de sécurisation et d'aménagement de la circulation, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 300 000 €.

Au vu des hausses récentes et prochaines des taux d'intérêts par la Banque Centrale Européenne, il est important de bloquer les taux actuels proposés.

Le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale ont été contactés et nous ont fait des propositions, sur 15 ans de remboursement, avec un remboursement de capital constant ou d'échéances constantes.

Le meilleur compromis est proposé par la Banque Postale avec un taux de 4,15 % et un remboursement trimestriel de 6 741,75 € pendant 15 ans, et des frais d'engagement de 600€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, opte pour la réalisation de cet emprunt auprès de la Banque Postale et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les prochaines manifestations :

- Samedi 24 juin 2023 : Feu de la Saint Jean
- Lundi 26 juin 2023, 19h : Pot de départ en retraite de Monsieur MANOUVRIER
- Samedi 1^{er} juillet 2023 : Retour du Crucifix
- Vendredi 14 juillet 2023 : cérémonie
- 26, 27 et 28 août 2023 : Fête de Doingt

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.
Fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,


Romuald HELFRIED

La secrétaire de séance,


Marie-Noëlle BRATEK